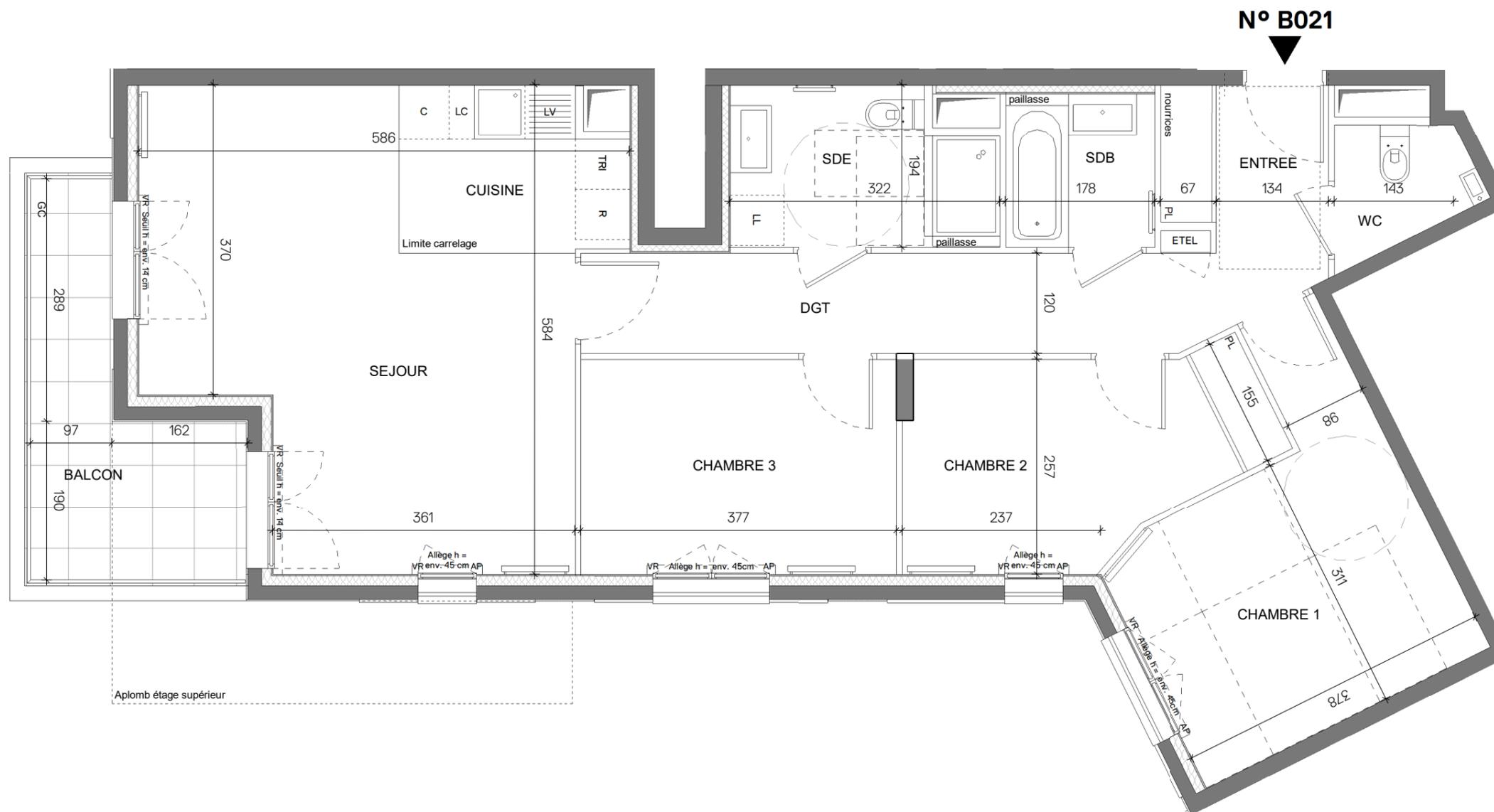


## HALL B

APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n° B021 au 2ème étage



ENTREE	4,65 m <sup>2</sup>
SEJOUR	22,79 m <sup>2</sup>
CUISINE	5,07 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13,22 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,66 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9,69 m <sup>2</sup>
SDE	5,70 m <sup>2</sup>
SDB	3,27 m <sup>2</sup>
WC	2,30 m <sup>2</sup>
DGT	9,03 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>85,38 m<sup>2</sup></b>
BALCON	7,68 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>93,06 m<sup>2</sup></b>

### LEGENDE 1/2

AP	allège pleine		sèche-serviette	
AV	allège vitrée		radiateur	
VR	volet roulant		R	réfrigérateur
GC	garde corps		LV	lave vaisselle
	soffite / faux plafond		LL	lave ligne
ETEL	esp tech elec du lgt		C	cuisson
PL	placard		TRI	tri sélectif
	robinet de puisage		-----	retombée de poutre
	fenêtre			fenêtre fixe

Indice 1 15/10/2021

Echelle :

EMERIGE  
RESIDENTIEL

EIFPAGE  
IMMOBILIER

MFR ARCHITECTES

Conformément à la réglementation, ce plan est

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.